

CONDITIONS D'ACCÈS À LA SALLE DU JEU DE PAUME

TARIFS D'ACCÈS À LA SALLE DE SPECTACLE - AU 05/11/2018

La salle est réservée aux manifestations des associations vizilloises dont le but est la présentation de spectacles, qui peuvent bénéficier d'une mise à disposition gracieuse.

• TARIFS :

- Entreprise Vizilloise 700 €
- Congrès Entreprises :
 - 1/2 journée (8h/13h).....1000 €
 - Journée ou soirée2000 €
- Participation pour assistance technique42 € / heure / agent
- *Caution* : 600 €

ASSISTANCE ET MATÉRIEL TECHNIQUES

On entend par assistance technique toute intervention d'un agent municipal pour la mise en place ou le montage-démontage de matériel, les installations d'éclairage et de son ou bien la présence d'un technicien lors d'un spectacle.

Toutefois en ce qui concerne le son et surtout l'éclairage, seule une personne habilitée à manipuler ce matériel y aura accès.

L'assistance technique par nos services est facturée **42 € par heure et par agent**.

L'assistance technique et la demande de matériel doivent nous parvenir au plus tard **6 semaines avant** la date prévue pour votre manifestation, faute de quoi aucune assistance ou matériel ne pourront vous être accordés.

ASSURANCES

L'utilisateur devra vérifier qu'il est bien assuré pour tout dommage qu'il pourrait causer aux participants de la manifestation. La commune dégage sa responsabilité quant au mauvais usage du matériel mis à disposition.

CONTRAT DE LOCATION

Le **contrat** doit obligatoirement être **signé** (même si la location bénéficie de la gratuité), la **location réglée** et le chèque de **caution versé** (à l'ordre du *Trésor Public*) **AVANT** la manifestation.

Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, la location sera annulée.

REMISE DES CLÉS

Elle se fait généralement la veille de la manifestation. Les clés doivent être rendues le lendemain de la manifestation (sauf accord avec le service culturel).

La remise des clés ne se fera que si toutes les obligations du contrat ont été remplies.

L'ACCÈS AUX SALLES

Vous ne devez utiliser la salle que dans le créneau horaire qui vous est attribué et prévu par le contrat. Un état des lieux est effectué avant et après chaque manifestation.

L'accès au **Jeu de Paume le samedi se fait à partir de 16h**, avec possibilité de stockage de matériel si besoin sur RDV. L'accueil se fait sur rendez-vous.

ENTRETIEN - MATÉRIEL - SONORISATION

Les lieux (salle principale, annexes, toilettes) et matériels devront être restitués en état : balayées, **nettoyés et rangés** correctement à l'endroit prévu.

Toute utilisation abusive entraînant des frais sera facturée et retenue sur la caution.

Nous vous rappelons que l'heure légale à ne pas dépasser pour la **sonorisation** est fixée à **1 heure** du matin.